

Initiatives ministérielles

poir d'accroître leur popularité, tout cela au détriment des immigrants, ce qui est tout à fait inadmissible. C'est honteux et contraire aux plus grandes traditions canadiennes.

Mes collègues de Spadina et de Thunder Bay—Nipigon ont proposé des amendements très sérieux et équitables pour tenter de rendre ce projet de loi plus humain. Réduire à deux ans la période pendant laquelle on peut déterminer le lieu de résidence d'un nouvel arrivé, c'est très sage. Il me semble que le gouvernement devrait accepter cette suggestion. Qu'y a-t-il de mal à cela? Le gouvernement a-t-il une bonne raison de refuser? J'espère que le porte-parole du gouvernement, qui répondra à mon intervention, aura une bonne raison à nous fournir, et je ne veux pas du vent. Je ne veux pas entendre de balivernes ou de sottises à la Chambre.

Je veux des raisons précises et concrètes. Je veux que le porte-parole du gouvernement nous dise ce qu'il pense aussi de l'autre amendement que propose mon collègue de Thunder Bay—Nipigon, soit du remboursement des immigrants quand leur demande est rejetée ou non étudiée. Je veux savoir pourquoi ils ne peuvent pas être remboursés. Je veux que le porte-parole du ministre nous dise pourquoi son gouvernement ne peut accepter cet amendement.

Je veux savoir pourquoi l'amendement de mon collègue de Spadina ne peut être approuvé. Quand une famille vient s'établir au Canada en laissant derrière elle, dans l'autre pays, une ou deux personnes à charge, pourquoi ne peut-on pas traiter les demandes pour permettre à ces personnes à charge de venir retrouver leur famille à une date ultérieure? Il se peut fort bien qu'un enfant à charge poursuive ses études et veuille attendre la fin de l'année scolaire.

N'implorez pas le ciel. Je veux savoir pourquoi cela ne peut se faire en même temps, de sorte que la personne à charge n'ait pas à satisfaire à toutes ces formalités administratives plus tard.

J'ai pu me rendre compte à mon bureau des pouvoirs dont dispose l'agent d'immigration à l'étranger, lorsqu'une personne présente une demande de visa de visiteur. Supposons qu'un membre d'une famille meure au Canada. Il peut s'agir d'un père, d'un frère, d'une soeur ou d'une mère. C'est incroyable ce qu'ils font subir aux demandeurs. Souvent ces derniers se voient refuser le visa de visiteur. Une fois que les intéressés ont fait des démarches auprès de leur député, ou même du ministre,

afin de faire avancer le dossier à Ottawa, la personne décédée a déjà été enterrée. Dans certains cas, pour des raisons de culture, cette personne ne peut être inhumée sans la présence d'un proche parent.

Le gouvernement ne comprend-il pas combien délicate est cette situation? Ne comprend-il pas cela? Pourtant, l'agent d'immigration peut tout simplement dire: «J'ai constaté dans l'attitude de la personne, lorsque je l'ai interrogée à New Delhi, qu'elle ne veut pas venir comme visiteur et qu'elle pourrait tenter de rester au Canada.» Bref, la personne n'est pas un visiteur authentique.

• (1840)

Ce sont des pouvoirs énormes. Je pense qu'il y a lieu de renverser la situation et de demander à l'agent d'immigration de prouver la mauvaise foi de la personne qui demande un visa de visiteur, plutôt que d'exiger de celle-ci qu'elle démontre sa bonne foi. À l'heure actuelle, l'agent d'immigration n'a pas à prouver quoi que ce soit. Cette situation ouvre la porte à l'arbitraire. Je ne pense pas que ce soit juste. Le fardeau de la preuve doit incomber à l'autre partie, c'est-à-dire à l'agent d'immigration.

Je veux que l'intermédiaire du ministre nous dise que nous allons effectivement. . .

M. Reid: À l'ordre.

M. Rodriguez: Quelle autre expression voulez-vous que j'emploie?

M. Reid: Je n'accepte pas cette foutaise.

M. Rodriguez: Vous n'avez pas à le faire. Compris? Vous n'avez pas à le faire, mais si c'est comme ça, vous pouvez vous en aller.

M. Edwards: Ce n'est pas de cette façon que les choses fonctionnent.

M. Rodriguez: Peut-être pas, mais expliquez donc cela aux Canadiens qui vont être touchés par ce projet de loi. Ces personnes ne s'intéressent pas aux subtilités de langage. Ce qui les préoccupe, c'est la cruauté de ce genre de changements.

Je dis que le gouvernement ne se tient pas debout. Il craint le Parti réformiste dans l'Ouest et c'est pourquoi il adopte cette mesure de droite. Telle est la raison d'être de ces modifications. Celles-ci sont motivées par des considérations politiques et par l'impopularité des conservateurs.

J'écouterai très attentivement la réponse du porte-parole du ministre.